

# CLINIQUE SAINTE ISABELLE



ABBEVILLE PICARDIE MARITIME

Groupe CLINIFUTUR

## Règlement intérieur à l'usage des patients en service de dialyse

La Clinique est un lieu de soins, et dans l'intérêt de chacun, il vous est demandé de respecter le règlement intérieur suivant :

### ADMISSION

Tout patient insuffisant rénal chronique devant bénéficier d'une épuration extra-rénale doit être pris en charge sans restriction.

Prise en charge adaptée :

- à la pathologies
- à l'âge
- au degré d'urgence

En dehors des séances de dialyse planifiées, il est toujours possible de réaliser une prise en charge en urgence dans le centre.

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Du lundi au samedi de 7h00 à 19h00**

#### En cas d'urgence de nuit

Un planning d'astreintes des médecins et infirmier(ère)s est établi de **19h00 à 7h00 y compris les dimanches et jours fériés.**

Pour contacter le service de dialyse, composez, le soir ou la nuit, le numéro du standard de la clinique : **03. 22. 25. 33. 33**

### PERMANENCE MEDICALE

Deux médecins néphrologues sont toujours présents dans le service d'hémodialyse.

### PERMANENCE BIO MEDICALE

Un technicien est chargé de la maintenance des générateurs et assure l'urgence en étant joignable par téléphone.

### PENDANT LES SEANCES DE DIALYSE

#### ➤ Dépôt objets de valeur :

La direction de l'établissement ne peut-être rendue responsable que des objets de valeur qui lui sont confiés contre reçu

#### ☎ Le téléphone :

Le téléphone portable est interdit. Si besoin vous pouvez contacter vos proches ou être contacté par le biais de notre ligne fixe en salle de dialyse au **03. 22. 25. 33. 38**

#### ☐ La télévision :

Un téléviseur équipé d'un casque individuel est mis à votre disposition gratuitement.

#### 🌐 Internet :

Vous pouvez avoir un accès internet en illimité, en mode WIFI.

#### ⊖ Les interdictions :

**Le tabac et les boissons alcoolisées** sont strictement interdits au sein de l'établissement.

### TARIFS

L'établissement est conventionné avec les caisses de sécurité sociales et les mutuelles.

Les néphrologues du centre exercent en secteur 1, sans aucun dépassement d'honoraires.

### DROITS ET DEVOIRS

#### ▶ Les réclamations :

Les réclamations doivent être adressées à la direction de l'établissement.

#### ▶ La discipline :

Le silence est de rigueur dans l'intérêt de tous.

#### ▶ Les dégradations :

Les dégradations éventuelles causées par les usagers seront à leur charge.

### SORTIE

Vos ambulanciers doivent appeler le service pour connaître votre heure de sortie

Tél : **03. 22. 25. 33. 38**

Si complications, possibilité d'accueil :

- dans un de nos lits dédiés dans les services de chirurgie à la clinique
- ou dans le cadre d'une prise en charge spécifique au Centre Hospitalier d'Abbeville (dans le cadre d'une convention)